

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Ruisseaux Lugan et Tirouflet : remise en état des ruisseaux et création d'une piste d'exploitation - VILLENAVE D'ORNON - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour pallier le déficit d'entretien des deux cours d'eau du Lugan et du Tirouflet (ruisseaux urbains qui reçoivent les exutoires de plusieurs collecteurs communautaires d'eaux pluviales), et ainsi améliorer leur capacité d'évacuation des eaux pluviales, la Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé en 2001 une enquête préalable à déclaration d'utilité publique et a déposé un dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement sur ces ruisseaux.

Suite à l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a émis :

- un avis favorable aux travaux de nettoyage et de curage vieux fond - vieux bords sur la partie amont du cours d'eau Le Lugan et de son affluent Le Tirouflet,
- un avis favorable sur l'expropriation pour cause d'utilité publique aux fins de servitudes de passage pour l'entretien des deux ruisseaux.

Aussi, l'arrêté préfectoral du 13 août 2002 a autorisé et déclaré d'utilité publique les travaux de nettoyage et de curage des ruisseaux Le Lugan et Tirouflet.

Par la suite, l'arrêté du 13 juin 2007 a prorogé de cinq ans la DUP, soit jusqu'au 13 août 2012.

La Communauté urbaine de Bordeaux a donc décidé par délibération n°2004/237 du 5 avril 2004, de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur variant de 4 m à 7 m le long des berges de ces deux ruisseaux, afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien. Ces acquisitions sont aujourd'hui quasiment terminées

Les travaux consisteront principalement en :

- le débroussaillage de la bande d'accès et l'abattage des arbres,
- le curage « vieux fonds, vieux bords » des ruisseaux Lugan et Tirouflet,
- la pose de clôtures, portillons et portails en limite des parcelles communautaires,
- la création d'une piste d'entretien.

Un plan permettant de situer les tronçons de cours d'eau concernés, est donné en annexe de cette délibération.

A cet effet, et dans le respect notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, les services techniques communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques pour la dévolution d'un marché public sous la forme d'un appel d'offres ouvert d'une durée de 4 mois, qui permettra l'exécution des travaux décrits ci-dessus.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés, Hôtel de Communauté, 13<sup>e</sup> étage.

Les travaux ont été estimés par le service à 390 000 € T.T.C. soit 326 087 € H.T.

La dépense sera imputée sur le Budget Principal, section d'investissement, chapitre 023, fonction 8310, compte 2315 – CRB O200, Programme PC21, Axe 4EN3.1 de l'exercice 2008.

En raison du montant estimé pour cette opération, l'avis d'appel à concurrence interviendra au niveau national en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation des opérateurs économiques,

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert,
- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence,

ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° dudit Code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : 14 MARS 2008**

M. JEAN-PIERRE TURON